

Ecrit par le 4 juin 2026

# Les Sorgues du Comtat signent leur nouveau Contrat de Ville 'Engagements Quartiers 2030'



**Au cours du mois de décembre, la communauté d'agglomération [Les Sorgues du Comtat](#) s'est engagée dans un nouveau Contrat de Ville 'Engagements Quartiers 2030', défini pour 6 ans, qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants de quatre quartiers prioritaires de ville (QPV) du territoire.**

Les Sorgues du Comtat viennent de signer leur nouveau Contrat de Ville 'Engagements Quartiers 2030' qui devrait améliorer la qualité de vie de près de 5 500 habitants du territoire dans quatre quartiers prioritaires de ville : Chaffunes, Générat Establet et Griffons Centre-Ville à Sorgues, et Vieux Moulin Centre-Ville Les Mûriers à Montoux.

Ecrit par le 4 juin 2026

Ces quartiers comprennent une population assez jeune, une part importante de famille monoparentales, une population étrangère plus importantes qu'ailleurs, une évolution des niveaux de vie plus lente qu'en moyenne nationale, des taux de pauvreté importants et une faible mixité sociale, ainsi que des difficultés scolaires plus importantes qu'ailleurs.

## 5 grands défis

Ce nouveau Contrat de Ville s'articule autour de cinq axes :

- Emploi, insertion, formation et entrepreneuriat
- La parentalité et les enjeux éducatifs
- Habiter et vivre ensemble
- Favoriser l'émancipation des habitants par la pratique sportive et culturelle
- Précarité et santé

Ainsi, les Sorgues du Comtat comptent accompagner les habitants vers l'emploi ou le retour à l'emploi, renforcer et consolider le Programme de Réussite Educatives (PRE) pour les enfants et leur famille, sensibiliser aux enjeux du numérique, favoriser l'entretien et l'amélioration du cadre de vie, favoriser la mobilité des habitants, sensibiliser à la transition écologique, développer l'offre d'activité physique adaptée, améliorer l'accès aux droits et aux soins, et bien d'autres objectifs sont en vue.

## Appel à projets

Afin d'améliorer tous ces aspects, l'Agglomération lance un appel à projet pour l'année 2025. Les projets doivent s'adresser aux publics et/ou aux QPV et doivent répondre à certains critères pour bénéficier d'un financement :

- Cibler la complémentarité avec les actions existantes, apportant une vraie plus-value
- Inscrire les projets dans le cadre d'un ancrage et d'un maillage territorial, le partenariat local effectif est privilégié. L'opérateur doit être impliqué dans la mobilisation du public (communication, "allez-vers", informer les équipements sociaux et partenaires)
- Répondre au diagnostic posé par les élus locaux, les partenaires et les habitants
- Inscrire les actions dans la durée : sur l'année civile ou l'année scolaire (pas d'actions ponctuelles ni d'une durée inférieure à 3 mois)
- Donner une lisibilité et une visibilité des actions retenues (communication)
- Elaboration des projets en concertation avec les habitants

## Apt signe son nouveau contrat de ville 'Engagement Quartier 2030'



Le vendredi 15 novembre, [Véronique Arnaud-Deloy](#), maire d'Apt, [Gilles Ripert](#), président de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), [Dominique Santoni](#), présidente du Conseil départemental de Vaucluse, et [Sébastien Maggi](#), secrétaire général adjoint de la préfecture de Vaucluse et sous-préfet chargé de mission à la politique de la ville, ont signé le contrat de ville 'Engagement Quartier 2030'.

Écrit par le 4 juin 2026

Le contrat de ville 2024-2030 ambitionne de renforcer la participation citoyenne afin de construire des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités, et qui s'inscriront dans la transition écologique. « La 1<sup>re</sup> signature datant de 2004, le contrat de ville totalise désormais 20 ans d'existence qui constituent un socle solide », a affirmé Gilles Rippert.

Piloté par la Ville d'Apt, qui vient de signer ce nouveau contrat de ville, l'appel à projets 2025 invite les acteurs associatifs à développer des actions innovantes pour répondre à ces thématiques sur la commune, et en particulier dans les quartiers du centre-ville, Saint-Michel, La Marguerite et Saint-Joseph. « Les contrats de ville ont une importance capitale dans l'amélioration de la qualité de vie, de l'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi et aux loisirs dans les quartiers prioritaires », a ajouté Sébastien Maggi.

### Six objectifs

Le contrat de ville 'Engagement Quartier 2030' répond à six objectifs :

- Améliorer la réussite éducative des jeunes de 3 à 25 ans et soutenir la parentalité.
- Renforcer la coordination en matière d'emploi pour mieux atteindre les publics.
- Réduire l'isolement des personnes seules, notamment les plus âgées.
- Engager une transition écologique populaire et solidaire axée sur l'amélioration du quotidien, du cadre et de la qualité de vie des habitants, incluant le logement et l'alimentation.
- Répondre aux besoins en santé des habitants.
- Soutenir la vie associative, la participation et les initiatives citoyennes.

### Un Fonds de participation des habitants

En parallèle de ce nouveau contrat de ville, le Fonds de participation des habitants sera mis en place en 2025 afin d'accompagner et de soutenir des projets ponctuels portés collectivement par des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le Fonds sera alimenté par la Ville d'Apt, l'État et Grand Delta Habitat. « Ce tout nouveau fonds favorisera les initiatives et projets totalement adaptés aux besoins des habitants », a expliqué Dominique Santoni.

« Aujourd'hui, et plus que jamais, l'enjeu est d'unir nos efforts pour améliorer de manière significative le quotidien des habitants du quartier prioritaire de la ville », ont conclu Véronique Arnaud-Deloy, maire d'Apt et Émilie Sias, adjointe à la politique de la ville

Écrit par le 4 juin 2026

## Luberon Monts de Vaucluse s'engage pour les quartiers prioritaires de Cavailon



Le vendredi 26 juillet, **Gérard Daudet**, président de la communauté d'agglomération **Luberon Monts de Vaucluse** (LMV) et maire de Cavailon, et **Thierry Suquet**, **préfet de Vaucluse**, ont signé le nouveau contrat de ville de LMV Agglomération pour la période 2024-2030.

L'évaluation du dernier contrat de ville 2015-2023 de LMV a mis en évidence les atouts principaux du territoire, à savoir la volonté toujours renouvelée des acteurs engagés au quotidien sur le terrain, ainsi que la force du partenariat de proximité et la qualité de la relation avec les représentants de l'État pour avancer et trouver des solutions.

Le nouveau contrat de ville 2024-2030, nommé « Engagements Quartiers 2030 », ambitionne de réduire

Ecrit par le 4 juin 2026

les fragilités socio-économiques des habitants des quartiers prioritaires (QPV) de Cavaillon (Dr Ayme, Condamines, Barillon, Saint Martin, Bon puits, Saint Gilles, Ratacans, La Clède, Gare, Les Arcoules et Saint Anne), ainsi que d'améliorer les conditions de sécurité. Pour élaborer ce nouveau programme, une concertation publique a été organisée, duquel sont ressortis quatre axes importants :

- Le retour à l'emploi : l'objectif du plein emploi porté au niveau national doit insuffler une nouvelle dynamique dans les quartiers. LMV travaille à la création de nouveaux emplois et au développement économique du territoire. De nouveaux partenariats s'installent pour former les Cavaillonnais à différents métiers.
- La sécurité : la rénovation urbaine du quartier a notamment pour objectif, sans y être réduite, de faciliter les interventions des forces de l'ordre et d'empêcher l'enkystement du trafic de stupéfiants. LMV souhaite aussi faire de la prévention autour de la délinquance, par l'accompagnement des jeunes, des familles.
- La jeunesse : le nouveau contrat de ville garantit aux jeunes un accès au sport et à la culture ainsi que de l'aide à l'insertion professionnelle.
- L'émancipation et un accès au droit égal pour tous : cela concerne notamment les plus jeunes et les plus fragiles, les femmes en situation de monoparentalité et les personnes âgées isolées.

Concernant l'année 2024, 22 actions ont été votées par le Conseil communautaire autour de quatre thématiques : l'accès aux droits, le soutien à la parentalité, la réduction des inégalités de santé, et la lutte contre l'isolement. Le budget alloué à ces actions s'élève à 689 482€, financé à 41% par LMV.